

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 32
Nombre de conseillers votants : 33

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-six, le 08 avril à dix-huit heures,
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué,
s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël
LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 02 avril 2026

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Maire
M. Adnan ARIF, M. Alexis AUVRAY, M. David BEDIN,
Mme Safiye BILIC, M. Yves BLANCHARD, M. Razali
BOULTAME, M. Jean-Clovis BOUTELLÉ, Mme Suzy
CALABRE, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme
Simone DUFAYET, Mme Natacha EUSEBE, Mme
Marie-Paule FAUCON, Mme Patricia FIDI, Mme
Jacqueline FRASCA, M. Jean-Jacques FREJAVILLE,
M. Benjamin GABIRON, Mme Patricia JOSÉ, Mme
Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Bruno LE CUNFF,
Mme Pareena MASKEEN, M. Guillaume MERLET, M.
Antoine MIGALE, M. Florent NGUYEN, Mme
Catherine PERREGAUX, M. Cédric PIROT, M.
Philippe SAINTE-CROIX, Mme Gaëlle SOULIER-
SOTGIU, Mme Régine WATERLOT, M. Farid WERCK-
HACHANI, Mme Tasrine YOUSSEF, Mme Atef
ZGHAL

formant la totalité des membres en exercice

**Conseillers municipaux absents ayant donné un
pouvoir**

Mme JASON donne procuration à Mme WATERLOT

**Monsieur David BEDIN est désigné secrétaire de
séance.**

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 3.12/04/2026

NOMENCLATURE ACTES :

7.10 Finances - Divers

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE PRESENTATION SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Clovis BOUTEILLÉ, adjoint au Maire chargé des Finances et de la Commande publique,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2531-12 à L.2531-16 relatifs au Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France,

VU la délibération n° 3.2/04/2026 du Conseil municipal du 08 avril 2026 approuvant le compte financier unique 2025 du budget principal de la ville,

CONSIDERANT que, depuis le 1^{er} janvier 1991, le fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF), contribue, par un mécanisme de péréquation horizontale, à l'amélioration des conditions de vie des habitants des communes supportant des charges particulières au regard des besoins sociaux de leur population sans disposer de ressources fiscales suffisantes,

CONSIDERANT que le fonds est alimenté par prélèvements sur les ressources fiscales des communes et des établissements publics de coopération intercommunale d'Ile-de-France dont le potentiel financier par habitant est supérieur à celui moyen des communes de la région,

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article L.2531-16 du code général des collectivités territoriales, "le maire d'une commune ayant bénéficié, au titre de l'exercice précédent, d'une attribution du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) prévu à l'article L.2531-12 du code général des collectivités territoriales présente au Conseil municipal, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport qui présente les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et les conditions de leur financement",

CONSIDERANT que la commune de Vauréal est bénéficiaire du FSRIF depuis 2020 et a perçu au titre de l'exercice 2025, la somme de 536 387,00 €,

CONSIDERANT que cette dotation, qui a permis d'abonder les comptes budgétaires concernant l'action sociale, l'action culturelle, l'enseignement, la petite enfance, la jeunesse..., participe au maintien des actions indispensables à la population de Vauréal dans de multiples secteurs tels que :

- Améliorer les moyens accordés à la scolarité,
- Proposer des activités périscolaires de qualité,
- Contribuer à soutenir le tissu associatif,
- Dynamiser l'action culturelle en soutenant les divers équipements dédiés comme l'Ecole Municipale de Musique, la bibliothèque des Dames Gilles, le cinéma « L'ANTARES » et sa salle de spectacle vivant...
- Maintenir et développer l'accueil de la petite enfance,
- Maintenir l'entretien des équipements et des espaces publics à un bon niveau,
- Initier et finaliser des opérations de travaux d'envergure sur la commune, comme le déploiement du système de vidéoprotection, la fin des travaux de rénovation énergétique du gymnase des Toupets, l'initiation de ceux du centre socioculturel de l'AGORA, la rénovation des sanitaires et des sols dans les écoles (Sablons et Groues), l'optimisation des réseaux de chaleur et de ventilation en vue de réduire les consommations énergétiques des groupes scolaires (nettoyage des mortaises, pose de thermostats, d'onduleurs, d'horloges sur VMC...), mais également de la bibliothèque, du gymnase de la Bussie...

CONSIDERANT l'état des dépenses effectuées, conforme au compte financier unique 2025 et réparti par grandes politiques publiques, annexé à la présente délibération, pour un total général de 14 725 184 €,

CONSIDERANT que cet état des dépenses annexé constitue le rapport de la commune sur l'utilisation des crédits perçus au titre de la dotation du Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France 2025,

**APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le rapport sur l'utilisation des crédits perçus au titre de la dotation du fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France perçu en 2025.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité et dont ampliation sera notifiée aux personnes concernées et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune de Vauréal.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur Le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**



Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

...13 AVR. 2026...

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.

ANNEXE A LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - RAPPORT 2026 SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE 2025

(I) Domaines d'intervention	Nature de l'opération		(IV) Montant global	(V) Participation DSU (Pour info)	(VI) Participation FSRIF	(VII) Participation DNP	(VIII) Autres concours financiers (Pour info)	(IX) Reste à la charge de la Commune	(X) % PARTICIPATION DU FSRIF (VI) / (IV)
	(II) Équipement : Constructions, travaux, acquisitions de matériels...	(III) Fonctionnement							
Sécurité (fonction 1)	251 110 €	445 888 €	696 998 €	31 380 €	25 389 €	763 €	4 900 €	635 328 €	Se reporter aux éléments explicatifs de la note 16 Accusé de réception en préfecture 09/26/2026 09:26:50 6375-20260408-3-12-04-2026-DE Date de transmission : 13/04/2026 Date de réception préfecture : 13/04/2026
Écoles & Restaurants scolaires (fonction 2) hors 65748	313 522 €	5 163 380 €	5 476 901 €	246 581 €	199 504 €	5 994 €	1 523 577 €	3 507 239 €	
Action culturelle et sportive (fonction 31 & 32) hors 65748	613 147 €	2 140 321 €	2 753 468 €	123 967 €	100 299 €	3 014 €	637 015 €	1 892 188 €	
Loisirs (fonction 331)	26 521 €	701 469 €	727 990 €	32 776 €	26 518 €	797 €	348 488 €	320 209 €	
Jeunesse (fonction 338)	15 313 €	573 960 €	589 273 €	26 530 €	21 465 €	645 €	267 762 €	273 515 €	
Petite enfance (fonction 4221)	8 391 €	1 463 681 €	1 472 072 €	66 276 €	53 622 €	1 611 €	1 377 729 €	-25 555 €	
Action sociale (fonctions 420, 421, 423, 424, 428), hors subvention au CCAS (657363) & 65748	502 683 €	775 067 €	1 277 750 €	57 527 €	46 544 €	1 398 €	634 797 €	538 882 €	
Aménagement des territoires et habitat (fonction 5)	246 935 €	1 095 319 €	1 342 254 €	60 431 €	48 894 €	1 469 €	771 159 €	461 770 €	
Subventions CCAS (657352)		224 000 €	224 000 €	10 085 €	8 160 €	245 €		205 756 €	
Soutien aux associations (65748)		164 478 €	164 478 €	7 405 €	5 991 €	180 €		151 081 €	
	1 977 622 €	12 747 562 €	14 725 184 €	662 957 €	536 387 €	16 116 €	5 565 427 €	7 960 413 €	3,64%